



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil relatives à l'opération EUFOR Tchad/RCA

*2932ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES
Bruxelles, le 16 mars 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. Conformément aux résolutions 1778 (2007), 1834 (2008) et 1861 (2009) du Conseil de Sécurité des Nations unies, le transfert d'autorité entre l'EUFOR Tchad/RCA et la MINURCAT a eu lieu, comme prévu, le 15 mars 2009, un an après que la capacité initiale opérationnelle de l'EUFOR a été déclarée atteinte.
2. Le Conseil se félicite que l'EUFOR ait exécuté son mandat et souligne la collaboration exemplaire entre l'Union européenne et les Nations unies, du lancement de l'opération jusqu'au transfert réussi de l'autorité. Il souligne que la planification de cette transition s'est opérée sans heurts et sans créer de vide sécuritaire. Les leçons de cette coopération devront être tirées, mais peuvent d'ores et déjà servir de base pour des collaborations futures.
3. Le Conseil note que, pendant toute la durée de son mandat, l'EUFOR a contribué de manière concrète à la protection des civils en danger, en particulier des réfugiés et des personnes déplacées, que la crise voisine du Darfour a profondément affectés. Conformément à son mandat, l'EUFOR a agi de manière impartiale, neutre et indépendante. En contribuant à améliorer la sécurité générale dans sa zone d'action, l'EUFOR a, en outre, facilité l'action des travailleurs humanitaires. Elle a contribué à la protection du personnel des Nations unies et des organisations humanitaires, permettant ainsi d'établir des relations de confiance avec ces dernières. En outre, les patrouilles menées par l'EUFOR ont contribué à empêcher des attaques contre les populations civiles dans la zone d'opérations. La sécurité de la zone a également été améliorée par la mise en place du Détachement intégré de sécurité (DIS) tchadien, soutenu par la MINURCAT.

P R E S S E

4. Outre les 23 États membres, trois États tiers (Albanie, Croatie et Russie) ont participé à cette opération, qui a compté jusqu'à 3700 hommes; il s'agit de la première opération militaire autonome de cette envergure, qui a opéré dans une zone particulièrement étendue et dans des conditions générales difficiles. Il convient de tirer les leçons d'une telle expérience.
 5. Le Conseil se réjouit de l'approche planétaire et régionale suivie par l'Union européenne à l'occasion de la planification et de la conduite de cette opération. Les actions de l'EUFOR dans le cadre de la PESD sur le plan politique et diplomatique, d'une part, et dans le domaine humanitaire et celui du développement, d'autre part, ont été complémentaires et coordonnées, permettant ainsi d'optimiser l'impact de l'Union sur le terrain.
 6. Le Conseil tient à souligner que le redéploiement de l'EUFOR ne marque pas la fin de l'engagement de l'Union européenne au Tchad, en République centrafricaine ou dans la région. Quelque 2 000 militaires servant actuellement dans le cadre de l'EUFOR passeront sous la bannière de la MINURCAT, ce qui témoigne une fois de plus du soutien de l'Europe aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Par ailleurs, l'Union européenne demeurera active sur le plan politique et diplomatique au Tchad, en République centrafricaine et en particulier au Soudan, où la mise en œuvre de l'accord de paix global et du processus de paix au Darfour est déterminante pour la stabilisation de la région. L'Union européenne restera également active dans la région dans le domaine de l'action humanitaire et de développement."
-